

Charte de l'étudiant de licence en histoire

L'équipe pédagogique de licence de l'UFR d'histoire est à la disposition des étudiants pour faciliter leur intégration et le bon déroulement de leur scolarité. En contrepartie, les étudiants s'engagent à suivre les enseignements (CM et TD) qui leur sont proposés, l'assiduité étant obligatoire pour tous les étudiants inscrits en Contrôle Continu des Aptitudes et des Connaissances (CCAC). Ils s'engagent également à respecter un certain nombre de règles élémentaires de conduite, sans lesquelles l'université n'assurerait fonctionner correctement : arriver à l'heure, faire le travail demandé par les enseignants, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Les enseignants-référents (ER), issus des quatre périodes de l'histoire, sont disponibles pour recevoir tout étudiant qui le souhaite. Ils proposent aussi une action de suivi des étudiants, dès la première année, afin de faciliter leur intégration, leur progression et leur prise de contact avec les différents services d'aide et d'orientation de l'université.

A cet effet une permanence hebdomadaire est organisée par les ER. Les étudiants seront reçus dans des entretiens personnalisés sur leur parcours et sur leur suivi des CM et des TD. Tout étudiant qui le souhaite pourra bénéficier d'un entretien. S'il est demandé par les enseignants, il revêt un caractère obligatoire. Un bilan sera dressé par les ER à la suite d'un ou de plusieurs entretiens.

Afin d'assurer sa progression, l'étudiant s'engage à suivre les conseils de l'équipe pédagogique, de s'inscrire dans les groupes de travaux dirigés qui lui sont proposés, et de suivre le tutorat quand il y est invité par les ER. Dans le cas où l'étudiant n'aurait pas acquis les fondamentaux du travail universitaire, il peut notamment lui être demandé de s'inscrire dans des groupes de TD spécifiques, aux effectifs allégés, au second semestre de la première année de licence.

L'attitude des étudiants face à l'action de suivi qui leur est proposée sera prise en considération dans l'attribution d'éventuelles dérogations pour effectuer les deux premières années de licence en plus de 3 ans. Aucune dérogation ne sera accordée à des étudiants qui ne se seront pas rendus à un entretien demandé par les enseignants responsables du suivi des étudiants en difficulté.

Tout étudiant inscrit en licence d'histoire est considéré avoir pris connaissance de cette charte et en avoir accepté le contenu.

Permanences des enseignants référents

BUREAU 1202

(12ème étage)- 90, rue de Tolbiac 75013 PARIS

Jour et heure	Référent	Année Licence
Jeudi 14h-16h	Isabelle BRIAN	Référent L1 / L2
Mercredi 17h-18h	François FORONDA	référent L2
Jeudi 11h30-13h30	Antony HOSTEIN	référent L2
Lundi après-midi	Geneviève VERDO	Référent L1